

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Luffte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Cahors — Départ.			Agen — Arrivée.			Paris — Départ.			Agen — Arrivée.			Cahors — Arrivée.		
Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
5h40	12h25	5h40	8h44	5h49	7h45	9h40	7h45	9h40	7h30	9h30	5h25	7h5	5h25	7h5
5 28	12 47	5 55	9 59	6 44	6 50	4 45	8 36	5 16	7 37	9 37	5 37	8 15	5 37	8 15
5 43	1 7	6 7	7 19	3 3	6 50	4 45	8 36	5 16	7 50	9 49	5 53	8 23	7 50	9 49
5 53	1 20	6 16	10 58	5 46	8 2	9 57			8 2	9 57	6 7	8 24	8 2	9 57
6 10	1 43	6 37	3 28	10 18	8 11	10 6			8 11	10 6	6 20	8 35	8 11	10 6
6 24	2 »	6 49	9 34		8 30	10 20			8 30	10 20	6 43	8 51	8 30	10 20
6 36	2 14	6 58	9 42		8 44	10 32			8 44	10 32	7 2	9 5	8 44	10 32
6 47	2 27	7 7	7 15	12 42	8 55	10 41			8 55	10 41	7 18	9 16	8 55	10 41
7 1	2 44	7 19	7 45	4 39	9 7	10 52			9 7	10 52	7 35	9 2	9 7	10 52
7 7	2 51	7 26	12 39	4 39	9 25	11 8			9 25	11 8	7 54	9 46	9 25	11 8

Cahors, le 11 Octobre 1873

Le bruit a couru à Paris et à Versailles, pendant plusieurs jours, que des difficultés importantes s'étaient élevées au sujet de la question monarchique. Ce bruit est faux. Les travaux préparatoires suivent leurs cours ; et nous pouvons confirmer nos renseignements, à savoir que la question du drapeau est la seule qui ne soit pas encore résolue.

M. le comte de Chambord s'étant prononcé, en 1871 et en 1872 pour le drapeau blanc, ce n'est qu'à la nation française qu'il peut faire le sacrifice de cet emblème.

On croit toujours que les obstacles s'aplaniront sans que la dignité de qui que ce soit puisse le moins du monde en souffrir.

Le Français, qui a une grande autorité par la nature et la portée de ses renseignements, publie les lignes suivantes :

La commission d'étude nommée dans la réunion tenue samedi dernier par les bureaux des divers groupes de la majorité poursuit activement ses travaux. Elle a eu déjà plusieurs séances où les questions ont été serrées de près. On conçoit que le secret soit gardé sur des délibérations aussi intimes. Nous pouvons dire toutefois, sans indiscrétion, qu'elles avancent, et de manière à satisfaire tous ceux qui ont à la fois souci de sauvegarder les intérêts conservateurs et de garantir toutes nos libertés. Les membres de la commission connaissent et comprennent les impatiences légitimes de l'opinion. S'ils ne peuvent accomplir en un jour une œuvre aussi grave, ils sentent la nécessité de ne pas laisser trainer les choses en longueur. Et si nous sommes obligés de demander à l'opinion de persévérer quelques jours encore dans son attitude discrète et réservée, nous croyons cependant qu'elle ne saurait tarder longtemps à être éclairée sur ce qu'elle peut espérer. Nous avons dès à présent l'assurance que l'union des conservateurs libéraux de toute nuance se maintiendra plus ferme que jamais devant l'assaut qu'on se dispose à lui livrer. C'est la meilleure garantie de salut qui puisse être offerte à la France.

Le dilemme se pose de plus en plus entre la monarchie et la république radicale ; car il n'est pas permis à des hommes sérieux de croire à ce phénomène étrange qui s'appellerait la République conservatrice.

Le Journal de Paris établit fort bien cette situation dans l'article que nous allons citer :

Il n'y a pas trois issues à la crise que nous traversons, il n'y en a que deux : ou la France rentrera prochainement, par la restauration de la Monarchie, dans les conditions normales d'une existence régulière, ou la société versera bientôt, par le triomphe du radicalisme, dans le bourbier fangeux et sanglant de la Révolution.

La France ne veut plus du provisoire, et elle n'en veut plus parce qu'il l'énerve et la mine, parce qu'il l'a fait mourir d'une fièvre lente. Elle veut sortir à tout prix de la situation précaire où elle se débat, dans les anxiétés du présent, contre les incertitudes de l'avenir. Elle veut avoir un lendemain assuré et connu. Elle est lasse de vivre

en l'air, et elle demande à s'asseoir dans les institutions définitives. S'il n'y a pas, au mois de novembre, une majorité pour la monarchie d'Henri V, il y en aura une pour la République de M. Thiers.

C'est inexorable comme la logique, et fatal comme la destinée.

Qu'on se souvienne de novembre 1851. Alors comme aujourd'hui, le monde des travailleurs et des affaires que les politiciens oublient trop, avait soif de sécurité dans le présent, de foi dans l'avenir, parce que sans foi dans l'avenir, sans sécurité dans le présent, il n'y a pas de commerce, il n'y a pas d'industrie, et sans industrie, sans commerce, il n'y a pas de gain pour le patron, il n'y a pas de pain pour l'ouvrier. Il réclamait à grands cris une solution, qui lui permit de respirer, tout comme il le demande, à l'heure actuelle.

En ce temps-là, le terrain de la lutte était tout différent: elle était entre le président et l'Assemblée, dont l'origine était la même, ce qui rendait le conflit insoluble. On chercha vainement un moyen terme qui permit aux deux pouvoirs rivaux de continuer à vivre côte à côte. On était fatalement en face de deux seules alternatives : la chute de l'un ou l'écrasement de l'autre.

Sans être identique, la situation actuelle est analogue. On aura beau imaginer des expédients pour ajourner le dénouement du drame qui se joue sous nos yeux, à nos frais depuis le 4 septembre, on n'évitera pas la nécessité de choisir, à bref délai, entre la République ou la Monarchie. Un irrésistible courant pousse le pays et poussera l'Assemblée à se prononcer sans retard entre les deux formes de gouvernement.

Si c'est la monarchie qui est restaurée, on saura où l'on va. Il n'y a qu'un roi, c'est M. le comte de Chambord, dont M. le comte de Paris sera l'héritier présomptif. Si c'est la République qui est décrétée, M. Thiers en sera nécessairement la première incarnation, car c'est lui qui, devenu, dans sa vieillesse, le général en chef officiel de l'armée révolutionnaire, aura livré la bataille et remporté la victoire dans l'Assemblée. Le pouvoir lui reviendra par la force des choses ; mais après ?

Dans la République, les événements vont vite. L'extrême gauche elle-même vient d'abdiquer, au profit du centre gauche et d'accepter M. Thiers, pour chef parlementaire. Tout ce qui tient pour la révolution s'enregistre, avec une merveilleuse discipline, sous son commandement suprême. Qui est-ce qui peut être assez aveugle, assez simple pour croire à la sincérité de cette abnégation.

M. Gambetta, pas plus que M. Thiers, n'aime la République pour elle-même. S'il consent à ce que celui qui l'a traité de fou furieux tire les marrons du feu, c'est parce qu'il espère bien en manger sa part. A son adversaire, le premier tour ; mais à lui le second.

D'ailleurs, il serait puéril de se le dissimuler. M. Thiers ne peut plus redevenir le chef des conservateurs. En acceptant le concours des radicaux, il s'est fait leur obligé. Ce concours, il faudra qu'il le paie, et il le paiera du seul prix que M. Gambetta ait pu y mettre. Il le paiera par la dissolution de l'Assemblée. On peut se figurer aisément ce que serait, après l'échec parlementaire de la Monarchie, le résultat d'élections générales qui seraient faites dans de pareilles conditions.

M. Thiers s'apercevrait bien vite, que ce n'est pas l'extrême gauche qui est venue à lui, que c'est lui qui est allé à l'extrême gauche. Il ne tarderait pas à céder la place à M. Gambetta, qui sera naturellement, si elle est proclamée, la seconde incarnation de la République. Le radicalisme alors aurait ses coudées franches dans le pays, le gouvernement et l'Assemblée. C'est le parti conservateur qui l'aurait voulu, en n'osant pas rétablir la monarchie.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 9 octobre 1873.

Le travail d'union monarchique qui se poursuit en silence, a conduit plusieurs membres de la majorité à sonder les dispositions personnelles de M. le maréchal de Mac-Mahon. Le duc de Larocheffoucauld-Bisaccia a eu ce matin une entrevue avec le président de la République; quel en a été l'objet? Je l'ignore; mais il serait bien étonnant que dans le cours de cet entretien, M. le duc de Larocheffoucauld n'eût pas essayé de pressentir l'opinion secrète du maréchal. Tout porte à croire que dans ce cas, il n'aura pas mieux réussi que ses collègues à faire sortir le maréchal de la réserve dont il ne s'est jamais départi jusqu'ici.

Il n'y a qu'un point sur lequel le maréchal se soit nettement et résolument prononcé : c'est sur le drapeau ; non point comme chef d'Etat, mais au nom de l'armée qu'il représente, il a nettement, dans les conversations privées, affirmé ses sympathies pour le drapeau tricolore.

Quant aux questions politiques qui se débattent actuellement, le maréchal tient à y rester complètement étranger et à ne pas manifester, même dans des conversations particulières, des préférences ou des antipathies dont les partis s'empareraient et qui, divulguées, le feraient sortir du seul rôle qu'il ait accepté le 24 mai : celui de soutenir les institutions existantes, c'est-à-dire un état de choses provisoires, qui n'est ni la République, ni la monarchie; de ne gouverner par conséquent ni au profit de la République et au détriment de la monarchie, ni au profit de la monarchie et au détriment de la République, en reconnaissant le pouvoir constituant de l'Assemblée et en lui laissant toute latitude pour l'exercer, prêt à se soumettre à ses décisions sans vouloir lui en imposer aucune, ni en préparer une à son insu.

Le conseil n'a pas encore abordé l'examen du budget.

M. Deseilligny, ministre des travaux publics, est de retour.

Le maréchal et la marquise de Mac-Mahon assisteront samedi à un grand dîner donné à Versailles, chez le duc de Broglie, vice-président du conseil.

Les réceptions de la présidence reprendront jeudi prochain et continueront les jadis suivants.

M. le baron de Lésperat, député, est mort la nuit dernière à Chaumont. (Haute-Marne.)

Il est inexact que le général Garibaldi soit arrivé à Paris. On a confondu avec son fils Menotti qui est, en effet, arrivé ces jours derniers, en compagnie d'un voyageur anglais dont la ressemblance avec l'ermite de Caprera est frappante. De là l'erreur dont les journaux se sont fait l'écho.

Revue des Journaux

Paris-Journal.

Les menées de M. Thiers, dont la fièvre et la colère, redoublent d'heure en heure, sont de nature à servir la cause monarchique ; mais, il ne faut pas que la royauté revienne n'importe comment, et uniquement par horreur d'un retour de M. Thiers aux affaires. Si l'ex-pré-

sident a quelquefois servi, ou plutôt paru servir son pays, sa restauration, à lui, par les moyens qu'il emploie, avec les auxiliaires qu'on lui connaît aujourd'hui, et qu'il arme lui-même, serait un tel désastre que l'activité même de son travail révolutionnaire ne peut désormais que tourner contre lui.

A l'heure qu'il est, son siège est fait — et mal fait, heureusement pour nous.

M. Thiers, égaré par la colère que lui inspirent les rancunes déposées dans son âme par sa défaite du 24 mai, ne veut entendre parler que de son triomphe personnel. Vainement, pendant plusieurs jours, les membres sages du centre gauche ont essayé de le rallier au maréchal Mac-Mahon, et de le convertir à un plan de campagne modéré et impersonnel; M. Thiers a tout repoussé, et il a fini par l'emporter dans les véritables conseils de guerre tenus par l'opposition.

Il ne lui suffit pas, ce qui eût contenté et ce que préféreraient une partie de ces collègues du centre gauche, de battre en brèche la restauration monarchique et de maintenir la république en l'inclinant vers les idées du centre gauche. Il lui faut et il exige que la république soit toute en lui, avec lui, par lui.

Or, cette république Thiers, on la connaît : en finances, c'est l'impôt sur les matières premières, et autres fautes ruineuses.

En politique intérieure, c'est l'élection Barrotet. C'est un mélange de radicalisme et de préjugés rétrogrades qui empêchent la sécurité et le travail de renaître et assurent le triomphe plus ou moins prochain de la république rouge.

Les conservateurs sont donc forcés de se dire: Tout, plutôt que la république de M. Thiers, laquelle est le plus court chemin vers la république de M. Gambetta, qui à son tour....

Ah! comme M. Thiers aurait rendu plus difficile le jeu des monarchistes s'il avait suivi le conseil de ses amis du centre gauche assez avisés pour chercher à donner à leur opposition contre la monarchie le drapeau de la prorogation des pouvoirs du maréchal-président?

Cette rage aveugle de M. Thiers simplifie donc la besogne des ouvriers de la monarchie. Mais elle ne les dispense pas de continuer sans relâche à chercher la solution monarchique sur le terrain sage que notre premier ministre, M. le duc de Broglie, sans se départir de l'impartialité de son caractère à su éloquentement préciser dans ses deux derniers discours.

Il n'y a d'avenir monarchique possible que dans les conditions indiquées avec un tact si élevé par notre premier ministre, qui n'est pas un des artisans actifs de la restauration monarchique — sa situation le lui défend — mais qui mérite d'être un de ses guides les plus certains.

Gazette de France.

La lettre suivante a été adressée à l'amiral Saisset par un groupe d'électeurs parisiens :

« Monsieur le député,

» Nous sommes au nombre des électeurs qui ont voté pour vous, le 8 février ; nous vous avons nommé pour siéger à la gauche et pour voter avec la gauche ; c'est aussi ce que vous avez fait pendant

les premiers mois. Ensuite, vous êtes allé vous asseoir à droite. Nous ne vous en faisons pas un reproche. Vous avez usé de votre liberté et de votre droit, monsieur ; mais vous devez comprendre aussi, monsieur le député, que nous qui nous avons nommé, nous n'avons plus de représentant et que nous fournissons une voix à nos adversaires, ce qui est contre le bon sens et la justice et ce qui est certainement contre votre honneur.

» Si vous êtes, monsieur le député, un galant homme, comme nous persistons à le croire, nous comptons sur votre démission immédiate.

» Nous avons l'honneur d'être, etc. »

Il est difficile de trouver quelque chose de plus grotesque que cette poignée de démagogues réunis dans un cabaret, rédigeant une lettre, se donnant et se croyant même de très bonne foi les représentants de l'opinion. C'est la théorie du mandat impératif et du député domestique.

Nous nous rappelons qu'au moment des élections du 8 février, l'amiral Saisset a surtout été nommé, parce que son nom avait été prononcé souvent pendant le siège. Il n'a pas été élu comme représentant de la démagogie. Il avait vu souvent le feu des Allemands, et les démagogues se préoccupaient très peu de choisir leurs candidats parmi ceux qui avaient combattu les ennemis de la France.

Les véritables élus de la démagogie parisienne ont donné leur démission à Bordeaux ; ils ont fait partie de la Commune, et on les a vus au mieux avec les Prussiens.

Les rédacteurs de la lettre adressée à l'amiral Saisset, et qu'on colporte, paraît-il, dans les cabarets, se sont tout simplement trompés d'adresse. En admettant même que, sérieusement, les signataires de la lettre aient voté pour l'amiral Saisset, ils auraient dû savoir que quand on a eu l'honneur de commander à des marins, on ne peut pas partager les opinions politiques des démagogues.

Pays.

Différents journaux publient la dépêche suivante, que la presse républicaine accueille avec une joie bruyante :

La préfecture et le parquet ayant refusé d'autoriser le colportage des bulletins de vote portant le nom de M. Charles de Rémusat, parce que l'exemplaire du bulletin déposé au greffe ne portait pas la signature du candidat, M. de Rémusat vient d'écrire une lettre par laquelle il accepte la candidature.

Cette nouvelle n'a rien qui nous étonne à notre époque de compromissions monstrueuses et de lâchetés morales.

Voilà M. de Rémusat, l'ancien adversaire du citoyen Barodet ; M. de Rémusat, le soi-disant républicain conservateur, qui maintenant accepte le concours de Duportal et de tous les communalistes de la Haute-Garonne !

Après avoir été insulté, vilipendé par les républicains, il marche avec eux, se sert d'eux, tente d'arriver par eux, et, la main dans la main, la République conservatrice et la République radicale, les rêveurs et les gredins se donnent le baiser de paix au grand soleil !

Il est possible que ce soit de la politique tout cela, que ce soit de l'habileté, et qu'il y ait même quelque ridicule à n'y rien comprendre ; mais, nous le déclarons franchement, notre cœur se soulève de dégoût à la vue de semblables alliances, qui déshonorent les partis politiques et poussent à l'aberration du sens moral.

M. Portalis s'accordant avec le prince Napoléon, c'est infâme.

M. de Rémusat s'accordant avec Duportal, c'est infâme.

Union

Le bulletin politique du Nord contenait dernièrement deux lignes qu'il est bon de citer :

« Partout à l'étranger, disait le Nord, on regarde déjà l'avènement de Henri V comme un fait accompli. »

La feuille de Bruxelles ajoutait : « C'est en Allemagne surtout que cette éventualité est accueillie avec une défaveur marquée. »

En Allemagne, cela veut dire : dans le cabinet impérial, où notre cause trouve, en effet, une défaveur qui l'honore, et dans les bureaux des journaux à la solde de M. de Bismarck.

Mais il y a une autre Allemagne, l'Allemagne catholique et contre-révolutionnaire, où la certitude de l'avènement de Henri V ne provoque pas les mêmes appréhensions.

De même en Italie et ailleurs. On le sait à Berlin, et c'est l'explication de la défaveur dont parle le Nord.

Figaro.

On ne saurait trop souvent remettre sous les yeux non plus de M. Thiers, qui a abdiqué toute mémoire et toute pudeur politique, mais sous les yeux de ses nouveaux amis les radicaux et de ceux de ses anciens amis qui persistent à suivre sa fortune, le jugement qu'il a porté jadis contre la République :

La république a été essayée, disait-il, d'une manière démonstrative. On vous dit tous les jours : ce n'est pas la république sanglante que nous voulons, nous la voulons paisible et modérée. Eh bien ! on commet une erreur grave, quand on dit que l'expérience n'a pas porté sur les deux points... Dans ces dix ans, il s'est fait en France une expérience concluante... Aussi la France en a horreur. Quand on lui parle de république, elle recule épouvantée ; elle sait que ce gouvernement tourne au sang ou à l'imbécillité !

Lorsque, — il n'y a pas bien longtemps encore. — l'Indépendance belge lui reprochait de telles paroles, M. Thiers écrivit à ce journal :

Les pages que vous avez bien voulu m'emprunter je les écrirais encore ; car, vous le savez, JE NE CHANGE JAMAIS d'opinion.

Si M. Thiers ne change jamais d'opinion, il pense donc encore de la République ce qu'il en pensait lorsqu'il portait sur elle le jugement que nous venons de rappeler ?

Alors, comment les républicains et les radicaux surtout, peuvent-ils placer leur confiance en lui ?

S'il a changé d'opinion, lui qui n'en CHANGE JAMAIS, comment ses anciens amis, attachés à sa fortune, précisément parce qu'il jugeait si durement et si justement la République, consentent-ils à partager ses sentiments d'aujourd'hui ?

M. Thiers s'est mis hors la loi des honnêtes gens. Pas un monarchiste, pas un conservateur ne peut plus lui rester attaché. Et si les radicaux se raccrochent à sa personne, c'est qu'ils se jouent de lui et le baffouent.

Patrie.

Les jolis administrateurs vraiment que ceux dont se trouvent en possession certaines communes, grâce à la loi soi-disant décentralisatrice du 14 avril 1871, sur la nomination des maires par les conseils municipaux ! Le dernier recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme contient en effet l'arrêté de suspension de l'adjoint au maire de Dieulefit, suspension motivée par ce fait que le citoyen en question serait un *failli non réhabilité*. Les honnêtes républicains de l'endroit s'étaient empressés de lui confier l'écharpe municipale ; de leur part, cela n'a rien qui nous étonne.

Mais comment peut-il être question de libertés et de franchises communales, quand on en voit faire un si déplorable usage ? Le parti républicain n'aura qu'à s'en prendre à lui-même si les institutions libérales disparaissent successivement et pour toujours de ce pays.

Deux autres arrêtés du même préfet révoquent également des instituteurs... *laïques*. L'un d'eux, au mépris des instructions aussi bien que des convenances — lesquelles répugnent à faire de l'instituteur un homme de parti et de révolution — avait publiquement fêté, dans la commune où il exerce, l'anniversaire du 4 septembre. Quant au second, outre que, d'après les termes mêmes de l'arrêté de révocation, il était d'une immoralité notoire, on avait à lui reprocher la distribution, parmi les élèves de la classe d'adultes, d'ouvrages des plus mauvais et des plus perversissants.

Voilà certes des faits qui, mieux que tous les raisonnements, démontrent le caractère funeste et répréhensible de l'administration de M. Thiers. Quels tristes préfets que ceux qui ont pu nommer de pareils instituteurs ! quels coupables inspecteurs d'académie que ceux qui ont pu les proposer, et quels singuliers ministres que ceux qui, pendant deux ans, — à l'intérieur comme à l'instruction publique, — ont maintenu et protégé, malgré toutes les réclamations, malgré tous les avertissements, des préfets malintentionnés ou incapables, des fonctionnaires de l'enseignement animés, à l'exemple de leur chef, d'un détestable esprit !

INFORMATIONS

En prévision des événements qui pourraient surgir dans un temps plus ou moins proche, mais sans rien préjuger, le gouverne-

ment s'est fait rendre compte de la situation des esprits dans les départements. Or, des *ordres* administratifs qui circulent dans les régions officielles : il résulterait qu'il y aurait unanimité de la part des préfets et des hauts fonctionnaires de l'ordre judiciaire à constater que les populations sont lassées du provisoire au-delà de toute expression, qu'une solution définitive sera certainement accueillie avec empressement par tous les honnêtes gens, pourvu que cette solution soit appuyée par les plus sérieuses garanties d'ordre matériel.

(Patrie.)

Un ecclésiastique fort éclairé tenait devant nous, ce sage langage :

Le comte de Chambord serait vraiment bien bon de risquer sa popularité pour défendre le clergé, et certaines gens font preuve de bien peu de raisonnement en s'imaginant que le clergé et la religion ont besoin d'être défendus.

La religion et le clergé se soutiennent par la force des choses devant tous les événements, devant tous crimes.

On peut brûler les églises, mais on ne brûle ni la messe ni les prières. On peut fusiller des prêtres, il s'en trouve toujours.

On met le feu aux églises, une simple grange suffit au prêtre pour dire l'office ; on incendie la grange, une table avec une nappe blanche au milieu d'une plaine supplée l'autel, et de là la prière monte tout droit à Dieu.

Le roi Charles X a donc eu bien tort de compromettre sa couronne, et le comte de Chambord aurait bien tort de risquer la sienne en faveur du clergé.

(Figaro.)

PROCÈS BAZAINE

Audience du 7 octobre.

La lecture du rapport n'a pu être terminée. Nous continuons notre résumé :

BATAILLE DE SAINT-PRIVAT.

Le rapport critique les dispositions prises par le maréchal le 17 août. Après avoir contesté l'assertion du manque de munitions et de vivres, seule raison du mouvement de recul sur Metz, il établit que le choix des positions nouvelles de l'armée, de Rozérieulles à Saint-Privat, rendait de plus en plus difficile la marche sur Verdun.

La faute principale du maréchal, le 18 août, fut de ne quitter son quartier général qu'à trois heures de l'après-midi. Les conséquences de cette « conduite extraordinaire » furent terribles. Malgré sa résistance héroïque, le 6^e corps, commandé par le maréchal Canrobert, fut écrasé sous le nombre, tandis que les réserves et la garde restaient à peu de distance l'arme au pied. Si le maréchal Bazaine était venu sur le champ de bataille, il eût évidemment secouru le 6^e corps, et la journée eût pu devenir brillante.

C'est à droite que la présence du commandant en chef était nécessaire. C'est à la gauche qu'il s'est tenu, et les raisons qu'il donne ne paraissent pas concluantes, puisque la gauche, soutenue par le fort Saint-Quentin, avait la meilleure position de bataille. Le rapport condamne donc la conduite du maréchal, qu'il déclare « responsable personnellement de la défaite du 18 août et de ses terribles conséquences. »

Le lendemain, une note anonyme, qui, d'après l'instruction, a été dictée à un témoin, M. Debains, par le maréchal Bazaine, déclare qu'en tenant autour de Metz, l'armée a obéi à des nécessités stratégiques et politiques. Cette note parut, le 20 août, dans le *Courrier de la Moselle*. « Quelles pouvaient être ces nécessités », dit le rapporteur, alors que l'armée de Metz avait l'ordre de venir à Châlons pour couvrir Paris. »

C'est le 20 seulement que le maréchal expédia à l'empereur le compte-rendu de la journée du 18. Dans sa dépêche il se déclare prêt à reprendre sa marche après deux ou trois jours de repos nécessaire. Il prendra par le Nord et suivra soit la route de Sainte-Ménéhould, par Montmédy, soit la route de Sedan et Mézières, pour gagner Châlons.

Le 22, on découvre dans la gare de Metz un convoi de quatre millions de cartouches. Le général Soleille, qui fait part de cette bonne nouvelle au maréchal, demande qu'elle soit communiquée à l'armée. Il ne fut pas donné suite à cette requête. On se contenta de dire, le 23, incidemment, que l'état des munitions était le même qu'au commencement de la guerre.

LES DÉPÊCHES.

Une étude spéciale sur les dépêches expédiées dans la période du 17 au 26 août, fait l'objet d'une des annexes du rapport. Ce qui résulte de plus net de ces dépêches, c'est que l'armée de Châlons se serait retirée sur Paris, si le maréchal Bazaine

n'avait pas annoncé sa marche sur Châlons. A la date du 26, c'est Montmédy qui paraît être déterminé comme point de jonction des deux armées.

Le 23, un courrier remettait au maréchal Bazaine, en présence du colonel Lewal, une dépêche qui indiquait le mouvement du maréchal Mac-Mahon sur la Meuse. Ce fait est nié énergiquement par le maréchal Bazaine, qui prétend que la dépêche dont parle le colonel Lewal est une dépêche télégraphique antérieure de plusieurs jours.

A l'appui de la déposition du colonel Lewal, M. de la Vasselais, directeur du télégraphe, déclare que cette précédente dépêche était chiffrée, que le maréchal Bazaine a écrit sur la feuille même sa réponse datée du 20. La dépêche dont parle le colonel Lewal n'émanait pas du télégraphe. Elle était écrite en caractères ordinaires et roulée en cigarette. Le maréchal la lut couramment. Le colonel s'écria : « Monsieur le maréchal, il faut partir tout de suite ! » Le maréchal répliqua : « Tout de suite, c'est bien tôt. » — « Je veux dire demain, » ajouta le colonel. Mais le maréchal alléguait des nécessités de ravitaillement qui devaient prendre assez de temps. Il y eut discussion sur ce point entre lui et le colonel. A la fin de l'entretien, le maréchal dit à M. Lewal : « Je vous ferai appeler quand il y aura lieu d'étudier le mouvement » de sortie. »

Le colonel d'Andlau fait une déposition qui prouve que le colonel Lewal ne peut pas faire erreur de date, et qu'il lui a parlé le 23 de ce projet de sortie.

D'après le maréchal Bazaine, c'est le 29 et non le 23 que se seraient passés ces faits. Le capitaine de Mornay-Soult, son officier d'ordonnance, fait une déposition dans le même sens.

Mais M. Lallement, ex-procureur impérial à Sarreguemines, M. Hulme, filateur à Muzon, et le colonel Melcion d'Arc, établissent qu'une dépêche du maréchal Bazaine, qui a dû partir de Metz le 26, a été transcrite le 27 à Thionville par le colonel Turnier, et est parvenue à Raucourt le 29. Cette dépêche que le rapporteur considère comme la réponse à celle dont parle le colonel Lewal était ainsi conçue : « Nos communications sont coupées, » mais faiblement, nous pourrions percer quand nous voudrions et nous attendons. »

Le rapport, après avoir établi la concordance de toutes les dépositions, contrairement aux déclarations du maréchal Bazaine, lui reproche de n'avoir pas plus été déterminé à marcher par la dépêche du 23 que par l'ordre de l'empereur du 16.

CONSEIL DU 26 AOÛT

Le 26 août, le maréchal Bazaine réunit ses chefs de corps et, sans leur parler de la dépêche du 23 ni du point de jonction convenu à Montmédy, proposa tout un programme d'opérations dont Metz serait le pivot. Le but du maréchal était d'agir sur la rive droite de la Moselle, d'attirer de ce côté les forces de l'ennemi et de l'amener ainsi à dégager les plateaux de la rive gauche par lesquels pouvait arriver l'armée de secours. Ce système avait l'inconvénient de ne pas inquiéter les concentrations de l'ennemi contre l'armée de Mac-Mahon, et de mettre l'armée de Metz dans l'impossibilité de soutenir directement celle de Châlons. Le rôle le plus difficile était ainsi réservé à l'armée la plus faible.

Ce projet fut exposé dans la conférence du 26 qui eut lieu à Grimont. L'armée s'était mise en mouvement dès le matin et occupait les plateaux de la rive gauche. Les chefs de corps étant réunis, le maréchal ne leur parla pas de la marche de l'armée de Mac-Mahon, et provoqua ainsi, dit le rapport, leur déclaration en vertu de laquelle l'armée devait demeurer à Metz. Le procès-verbal de la réunion fut dressé par le général Boyer sans que les généraux qui y avaient pris part en fussent prévenus.

C'est ce même jour, 26 août, que le maréchal Bazaine envoya, par le colonel Turnier, qui commandait à Thionville, la dépêche pour le maréchal de Mac-Mahon dans laquelle il disait : « Nous pourrions percer quand nous voudrions. »

Ce même jour aussi, il écrivait au ministre de la guerre :

« Toujours sous Metz avec munitions d'artillerie pour un combat seulement. Impossible de forcer les lignes ennemies, dans ces conditions, derrière ses positions retranchées. »

« Toutes réflexions seraient superflues, » ajoute le rapporteur, « devant des contradictions aussi formelles. »

DÉMONSTRATION DU 31 AOÛT

Le 29, le maréchal reçut de Thionville une dépêche du colonel Turnier, lui annonçant la marche de l'armée de Châlons.

Le général Ducrot devait être le 27 à Stenay, à la gauche de cette armée et le général Douay, à la droite, sur la Meuse. « Se tenir prêt à marcher au premier coup de canon, » disait la dépêche.

Le maréchal Bazaine reprit l'idée du mouvement sur la rive droite. Le 29, ordre est donné de recommencer, le lendemain, l'opération projetée pour le 26. Contre-ordre est envoyé dans la journée aux chefs de corps. Le 31, enfin, l'armée se développe en avant des forts de Queuleu et de Saint-Julien, ayant pour objectif la prise du plateau de Sainte-Barbe. On s'empare, au prix de grands efforts, des positions de Nouilly et Noisseville, et on atteint Ser-

vigny quand la nuit vient mettre fin au combat. Le 1er septembre, de grand matin, un ordre confidentiel, envoyé aux commandants des corps engagés, leur laissait entrevoir que le maréchal ne faisait pas grand fonds sur l'opération, et l'après-midi l'armée regagnait ses quartiers.

Ici se termine la première partie du rapport. Elle est suivie d'un résumé dont voici la conclusion :

« Les dispositions ordonnées pour la démonstration du 31 août, la condamnaient d'avance à un avortement.

Telle fut la conduite du maréchal pendant la période des opérations actives. La pensée de soustraire son armée aux bouleversements devenus inévitables, dicta ses résolutions. Ces préoccupations égoïstes vont encore le dominer pendant le blocus. La révolution qu'il a prévue éclate. Un nouveau gouvernement surgit. Contre toute attente, Paris va tenir; la défense nationale s'organise. Devant une résistance dont la durée dépassera certainement celle des approvisionnements, le maréchal va chercher à précipiter le dénouement de la situation, non en combattant, mais en traitant avec l'ennemi. Comment entraînera-t-il dans cette voie, qui n'était pas celle du devoir, ses lieutenants et sa brave armée, dont la loyauté ne put croire à de semblables trahisseries que le jour du désastre? C'est ce qu'il nous reste à exposer. »

LE BLOCUS DE METZ

Le rapporteur estime que l'inaction est le caractère de la période du blocus comprise entre le 4er septembre et le commencement d'octobre. Deux causes ont déterminé cette inaction : l'hésitation produite par les nouvelles de Sedan et de Paris, et les pourparlers secrets entamés avec l'ennemi.

A l'annonce d'événements qui bouleversaient la situation de la France et changeaient les conditions de la guerre, les préoccupations du Maréchal étaient bien naturelles, mais ses devoirs militaires étaient trop pressants pour l'excuser d'être resté pendant tout le mois de septembre dans une inaction qui permit à l'ennemi d'organiser à loisir, et sans être inquiété, ses lignes d'investissement.

Quelle que fût la forme du gouvernement, il fallait que l'armée vécut et combattit.

Le maréchal savait ses ressources bornées; son premier soin aurait dû être de les accroître, en même temps qu'il avait le devoir de les ménager.

Décidé à ne plus quitter Metz, il devait préparer tout un système de défense active.

Telle était la voie qu'il pouvait parcourir avec honneur pour lui-même et avantage pour le pays.

Le rapport passe en revue les conditions de résistances de Metz, l'état des travaux de défense et d'armements des forts et des lignes avancées. Il constate que les dispositions réglementaires prescrites pour le service des places y étaient négligées.

Si à Metz, on a résisté jusqu'au morceau de pain, on avait manqué de prévoyance au début des opérations, et on n'avait pas pris certaines mesures qui auraient pu prolonger la résistance.

Les nouvelles de France arrivent, mais elles sont de source prussienne. Au lieu de les tenir secrètes, le maréchal ordonne de les communiquer à ses chefs de corps. Un rapport confidentiel de M. Debains, qui avait pu causer avec des officiers allemands, est copié dans les bureaux du quartier général. Le résumé de ce rapport était démoralesant au possible. Ce n'est que sur les observations du général Jarras que le maréchal fait supprimer ce résumé dans les copies. Enfin, il est décidé que l'on donnera seulement lecture de ces nouvelles aux généraux, et qu'on détruira ensuite les copies.

Bien qu'il eût annoncé officiellement à l'armée la constitution du gouvernement du 4 septembre, le maréchal Bazaine écrit au prince Frédéric-Charles pour lui demander franchement la signification et l'importance des faits. Cette lettre ne figure pas au registre de correspondance.

INCIDENT RÉGNER.

Le rapport entre dans le détail des voyages de parlementaires. Le principal des incidents de cette période est l'arrivée à Metz du sieur Régner, dont le rapport reproduit les conversations avec le maréchal. Sur ce point, l'audition des témoins sera particulièrement intéressante.

« Deux faits d'une importance capitale, dit le rapport, se dégagent de la déposition de Régner; d'une part, le maréchal livre au premier venu, à un inconnu sans pouvoirs écrits, en relation certaine avec l'ennemi, le secret de la date à laquelle son armée aura épuisé ses vivres; d'autre part, le maréchal lui déclare qu'il est prêt à capituler à la condition de sortir avec les honneurs de la guerre. Après avoir reconnu le gouvernement de la Défense nationale en notifiant à son armée sa composition, le maréchal Bazaine s'engage dans des négociations ayant pour but la restauration du gouvernement impérial, et cela à l'insu de ses lieutenants qu'il évite de consulter, tout en les représentant comme animés des mêmes sentiments que lui. »

Le maréchal traitait avec le sieur Régner dans les moindres détails sur l'état de ses approvisionnements. Puis il l'informait de ses dispositions pour le cas où l'armée allemande accepterait la capitulation de Metz aux conditions exposées plus haut. Le maréchal a dit lui-même à ce sujet dans son interrogatoire :

« Je répondis au sieur Régner que bien certaine-

ment, si nous pouvions sortir de l'impasse où nous étions, avec armes et bagages, en un mot, complètement constitués, nous maintiendrions l'ordre à l'intérieur et nous ferions respecter les clauses de la convention. »

« C'est-à-dire, conclut le rapporteur, employer au besoin la force contre les armées nationales, et cela au moment où les proclamations officielles que lui-même avait fait publier, lui apprenaient que l'intention du nouveau gouvernement était de faire une guerre à outrance; que Paris pouvait tenir trois mois; qu'une Assemblée nationale allait faire entendre la voix du pays. N'était-ce pas bien plutôt le moment de s'associer aux efforts de la nation par les résolutions les plus énergiques? Le maréchal ne devait-il pas livrer au conseil de guerre, plutôt que de l'écouter, l'agent qui venait ainsi lui proposer de négocier avec l'ennemi au lieu de le combattre! »

Le rapport examine ensuite les opérations de détail entreprises en septembre, et reproche au maréchal de n'en avoir pas pris lui-même la direction, au lieu de les laisser à l'initiative des chefs de corps.

La séance est levée à cinq heures. L'émotion ressentie par le maréchal à l'audition de plusieurs passages du rapport et qu'il n'a pu maîtriser pendant l'audience, ne la pas quittée dans la soirée. M. Lachaud a conféré longtemps avec lui; il est probable, si nous en croyons les indiscrétions, que tout incident est sinon écarté, du moins retardé jusqu'à la fin du rapport.

On croit que l'interrogatoire de l'accusé n'aura pas lieu avant lundi.

Chronique locale et méridionale.

La seconde session d'examens pour le diplôme d'études et le brevet de capacité de l'enseignement secondaire spécial, aura lieu à Toulouse le jeudi, 16 octobre prochain, à huit heures du matin, dans une des salles de la Faculté des sciences.

Les candidats résidant dans le département du Lot doivent se faire inscrire à bref délai dans les bureaux de l'inspection académique de Cahors, et produire à l'appui les pièces exigées par les règlements.

La première portion du contingent de la classe de 1872 sera appelée à l'activité sous les drapeaux vers le 20 octobre. Les hommes devront tous être rendus aux corps et incorporés avant le 1er novembre.

La liste du contingent de la classe de cette année ne sera publiée que dans la dernière huitaine du mois de décembre 1873 ou dans la première de janvier 1874.

Les jeunes gens appartenant à cette classe ont donc jusqu'au 15 ou 20 décembre s'ils veulent devancer l'appel et choisir leurs régiments. Ils devront toute fois s'assurer préalablement, auprès du commandant du dépôt de recrutement, que les engagements sont ouverts dans les corps où ils désireront aller.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Désignation des corps où les engagés du département du Lot seront reçus :

- 98e Régiment d'infanterie ;
27e Bataillon de chasseurs à pied ;
7e Régiment de cuirassiers ;
11e Régiment de dragons ;
5e Régiment de chasseurs à cheval ;
10e id. de hussards ;
14e id. d'artillerie ;
2e id. du génie ;
2e Escadron du 1er régiment du train des équipages militaires ;
8e Section d'infirmiers.

Aux termes de la circulaire ministérielle du 26 juin 1873, concernant les engagés conditionnels d'un an, le montant de la prestation, fixé à 1,500 fr. devra être versé le 18 octobre courant, terme de rigueur.

Les engagements seront reçus du 20 au 31 octobre.

La mise en route s'effectuera.

La 143e de ligne, en formation à Toulouse, sera formé par les 7e, 9e, 11e, 20e, 88e, 126e, 59e de ligne.

M. Sisco, lieutenant-colonel du 94e de ligne, est affecté au commandement du 143e régiment.

On rappelle aux familles que les jeunes gens se trouvant dans les conditions de l'art. 53 de la loi du 27 juillet 1872. (Bacheliers, élèves des écoles d'arts-et-métiers, etc., etc), et qui ont demandé à contracter un engagement d'un an, doivent faire constater leur aptitude physique par M. le commandant des dépôts de Recrutement, avant le 18 octobre courant.

Cet officier leur délivrera un certificat qu'ils produiront à la préfecture avec leurs diplômes et le consentement de leur père, mère ou tuteur s'ils n'ont pas 20 ans révolus.

Le conseil municipal de Châlons a voté 500 mille francs pour une école d'artillerie, et celui d'Angoulême 800 mille pour le même objet.

On signale de Nantes qu'il circule dans cette ville de faux billets de banque de 20 et de 25 fr. portant tous les numéros 663 à gauche et 0909 à droite. Le papier est très faible et l'impression des cartouches manque complètement de netteté.

A Périgueux, il circule également de faux billets de banque de 20 et 25 fr. Ils doivent provenir de la même fabrique.

On lit dans la Charente : Un malheureux accident, dont la rumeur publique avait même grossi l'importance, est arrivé mardi soir, à quatre heures et demie, à la caserne d'Angoulême :

On a l'habitude dans les régiments, d'enlever pour l'utiliser de nouveau la poudre des cartouches qui ne sont pas parties à la cible, ou dans d'autres exercices.

Hier soir, cinq chasseurs avaient été chargés de ce travail. Mais au lieu de mouiller préalablement les cartouches ainsi qu'on a coutume de le faire pour enlever tout danger à cette opération, et comme le leur avait d'ailleurs recommandé l'officier qui les avait préposés à ce soin, ils négligèrent cette précaution, comme un excès de prudence. Ils avaient mal choisi leur moment pour omettre une semblable mesure, car le temps orageux qu'il faisait mardi, l'électricité dont l'air était chargé ne pouvaient que favoriser une explosion : c'est ce qui arriva.

Quand les imprudents soldats voulurent déchirer les cartouches, celles-ci partirent tout à coup et leur firent de cruelles blessures à la figure et aux mains.

Le chirurgien du bataillon, qui a immédiatement donné des soins à ces malheureux, a heureusement constaté que ces blessures ne présentaient pas une sérieuse gravité. On craint cependant qu'un d'eux, qui a été grièvement blessé à la figure, ne soit complètement privé de l'œil droit.

La nouvelle de cet accident, promptement répandue dans notre ville, et s'ajoutant au départ précipité du 28e chasseurs a produit chez nos concitoyens une douloureuse impression.

CALENDRIER DU LOT. — Octobre.

Table with columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include dates from 12 to 18 October with corresponding events like 'se Spérie', 's Edouard', 's Calixte', etc.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4 au 11 Octobre 1873.

Naissances.

Cournou (Louis), naturel, Cul de sac Delpèch. — Barthes (Eugène), à Cabessut. — David (Fabien), à Toulousque. — Charles (Alexis-Jean), rue St-Barthélemy.

Mariages.

Rozières (Antoine) et Bouyssou (Joséphine). — Benedicty (Henri) et Molinié (Eulalie). — Lafon (Clodomir-Pierre) et Séval (Anna-Marie-Louise).

Décès. Buges (Jean), propriétaire, 72 ans, à St-Georges. — Bec (Lucie), 3 ans 1/2, rue St-Urcisse. — Tinel (Maria), modiste, 47 ans, célibataire, rue du Château. — Lafage (Jean), cultivateur, 70 ans, hospice. — Tailhade (Marie), couturière, 74 ans, rue Clément-Marot. — Raygasse (Antoinette), 65 ans, à Regourd. — Vitrac (Pétronille), 17 mois, rue Mascoutou.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 35e fascicule, ENC à ENS, est en vente.

Nous prions instamment nos abonnés en retard, de vouloir bien se mettre au courant sitôt cet avis reçu. Il importe, vu le développement que prennent nos livres de souscription, qu'il n'y ait pas de retardataires et que les abonnements soient payés d'avance : c'est le seul moyen, pour l'abonné, de s'assurer le service régulier du Journal.

Nos souscripteurs répondront certainement à cette invitation. Ils voient les sacrifices que nous nous imposons pour les tenir au courant des nouvelles ; ils ne voudront pas nous imposer encore des frais de recouvrement, qu'à l'avenir nous serions obligés de leur faire supporter.

Le bon de poste que l'on peut se procurer à tous les bureaux, est le moyen le plus sûr, pour l'abonné qui a des fonds à nous faire parvenir.

Dernières nouvelles

Versailles, 10 octobre.

La séance de la commission de permanence n'a été marquée, jeudi, par aucun incident digne d'être mentionné. Il n'a été fait aucune allusion aux éventualités monarchiques.

On nous écrit qu'après la séance, un grand nombre de députés conservateurs ont échangé, dans les couloirs, leurs nouvelles et leurs impressions, et que l'accord le plus complet continue à exister sur ce point, à savoir que le gouvernement constitutionnel et le maintien du drapeau tricolore doivent être les bases fondamentales de la monarchie.

Versailles, 10 octobre, soir.

Le comte de Chambord a quitté sa résidence ordinaire de Frohsdorff. Est-il en Belgique ou en Suisse? Les informations à cet égard sont contradictoires, et ceux qui pourraient parler ne disent rien. Ce qui paraît certain, c'est que le chef de la Maison de Bourbon s'est rapproché de notre frontière, afin de faciliter des rapports avec les députés qui travaillent à la restauration de son trône. Déjà, parmi ceux-ci, quelques-uns se disposent à partir pour aller conférer avec lui; une délégation de la commission d'étude ferait même le voyage, s'il faut en croire un bruit qui circule; mais dont il est difficile de vérifier l'exactitude.

Bourse de Paris.

Paris, 11 octobre 1873, soir.

Table with columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %, 5 p. %. Values: 57,70, 82,00, 93,05, 92,55.

Annonces

Indépendamment des Magasins de MUSIQUE PIANOS, etc., la maison J. ROUJET a installé, rue Duranti, 5 à Toulouse, un atelier spécial de réparation de PIANOS et ORGUES, sous la direction d'habiles facteurs. — Abonnement à l'accord et à l'entretien des pianos.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Le Procès Bazaine est commencé, il est indispensable pour suivre les débats d'avoir sous les yeux l'admirable plan de Metz et des champs de bataille environnants. (*Librairie Delagrave, Paris, 58, rue des Ecoles.*) envoi franco avec carton élégant contre 1 fr. 25 en timbres poste.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1597. — 4 Octobre 1873.

Dans sa livraison du 4 octobre (n° 1597), l'Illustration donne, à propos de l'événement du jour, le procès du maréchal Bazaine, un magnifique portrait de l'accusé et une vue de la chambre qu'il occupe à Trianon-sous-Bois, où il vient d'être transféré.

Dans cette même livraison se trouve, en un supplément d'une demi-feuille, une grande vue panoramique de Metz et de ses environs, où sont indiqués les divers champs de bataille sur lesquels a paru l'armée de Metz, depuis le premier combat du 14 août jusqu'à la capitulation d'octobre. Ce plan, parfaitement exact, permettra de suivre, avec la plus grande facilité, dans leurs développements militaires, les curieux et dramatiques débats qui vont s'ouvrir dans quelques jours au Grand-Trianon, et sont appelés à avoir tant de retentissement non-seulement en France, mais encore dans toute l'Europe.

Inutile d'ajouter, pour qui connaît son habileté, que la direction de l'Illustration a déjà pris toutes ses mesures en vue de ce grand procès dont elle se propose de suivre attentivement et jour par jour les phases diverses, et qu'elle en reproduira avec une fidélité toujours scrupuleuse la physionomie, en tout ce qu'elle pourra présenter d'intéressant au lecteur.

Une œuvre de JULES KLEIN, le compositeur à sensation, fait littéralement fureur à Paris.

Peau de Satin, polka. Cette poétique et ravissante inspiration est, en tous points, digne de la

polka : *Cœur d'Artichaut*, de notre célèbre compositeur national.

On reçoit franco l'œuvre de Jules Klein, en envoyant 2 fr. 50 cent. en timbres-poste (à 4 mains, 3 fr.) à Colombier, éditeur, 6, rue Vivienne, à Paris.

Le Procès du Maréchal Bazaine.

4 belles Brochures, grand in-8° de 200 pages chacune, avec gravures.

(Publication supplémentaire de la Revue Universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du Procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue Universelle.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8°, de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la Revue Universelle, France et Algérie, par an... F. 40 »
 Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul... 10 »

ON S'ABONNE :

A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir.

A Nantes, chez M. Jules Gripsard, imprimeur-éditeur, succ^r de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse.

Et chez tous les Libraires.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liebig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte passé devant M. le Maire de la commune de Pontcirq, le sieur Ausset (Géraud), de Rostassac, a cédé au département pour l'amélioration de la route départementale, numéro 10, dans la traverse de Rostassac.

Savoir : Trente-deux mètres six soixante-seize centimètres de sol de maison et d'escalier, moyennant la somme de neuf cents francs.

Cahors, le quatre octobre mil huit cent soixant'e-treize.

Le Préfet du Lot,
 Chevalier de la Légion d'honneur,
BREYNET.

Pour les extraits et articles non signés,
 Le propriétaire-gérant, A. Layton.

AU PETIT SAINT-THOMAS

PARIS 27, 29, 31, 33 et 35, rue du Bac, et 25 rue de l'Université

PARIS

SOIERIES UNIES ET FAÇONNÉES
 CACHEMIRES FRANÇAIS
 CACHEMIRES DE L'INDE, DENTELLES
 CONFECTIONS POUR DAMES
 ET POUR ENFANTS
 LINGERIE ET FOURRURES, DRAPERIE
 MERCERIE, PASSEMENTERIE, RUBANS
 CORBEILLES DE MARIAGE

Les Propriétaires de cette importante Maison ont l'honneur d'informer les Dames de la ville de Cahors, et des environs qu'elles trouveront chez le représentant du PETIT SAINT-THOMAS dans cette ville, dont l'adresse est ci-dessous, la collection la plus belle et la plus complète d'échantillons de toutes les NOUVEAUTES D'HIVER, ainsi que des OPERATIONS CONSIDERABLES et EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUSES ont traites pour cette saison.

Les prix de vente sont rigoureusement les mêmes qu'à Paris

REPRESENTANT : M. PETIT, boulevard Nord, Cahors.

ENVOIS FRANCO A PARTIR DE 25 FRANCS

ÉTOFFES DE FANTAISIE, LAINAGES
 INDIENNES ET JACONAS, BLANC DE FIL
 MOUSSELINES IMPRIMÉES
 BLANC DE COTON
 TAPIS ÉTOFFES POUR MEUBLES
 BONNETERIE, GANTERIE, CHEMISES
 CRAVATES ET FOULARDS, LITTERIE
 TROUSSEAUX ET LAYETTES

CHANGEMENT DE DOMICILE
DROGUERIE GÉNÉRALE DU LOT

A. SOULIÉ

Boulevard Nord, au coin de la rue de la Liberté

GROS DEMI-GROS ET DÉTAIL

SPECIALITÉ DE MOUTARDE VIOLETTE

GARANTIE AU SUC PUR D'AUXERROIS

Médaille de Bronze au Concours de 1873.

Drogueries. — Produits d'alimentation. — Produits chimiques et pour les arts. — Peinture. — Teinture. — Couleur. — Vernis français et anglais. — Brosseries. — Pinceaux. — Colle-forte. — Huile et Essence.

HUILE ET ESSENCE DE PÉTROLE

Dépôt Général du Chocolat avec Prime.

Toutes les personnes qui achèteront un demi-kilo de ce Chocolat (qualité supérieure au prix de 2 fr. le demi-kilo) recevront immédiatement un cadeau que désignera un bulletin placé dans chaque demi-kilo de Chocolat.

Il y a donc à la fois certitude et surprise.

Le Moniteur de la Banque

4 fr. PAR AN Journal financier (6^e année).

Paraissant le dimanche (52 n^{os} par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées.

Abonnement d'essai pour 3 mois, 1 franc, rue Lafayette, 7, Paris.

La France et son Drapeau

LETTRE

à M. le Général Bourbaki
 Gouverneur de Lyon.

PAR M. l'abbé Augustin SERRES.

Prix : 2 fr.

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

LE CHATEAU DE MERCUÈS

Notice historique

PAR

M. L'ABBÉ BOULADE.

En vente chez tous les libraires.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 2

ÉCOLE DE NOTARIAT

Enregistrement et Hypothèques
 Institués pour suppléer à l'insuffisance du stage.

A Toulouse, rue Bellegarde, 17.

Directeur : M. Cléri-Malige

ONZIÈME ANNÉE.

Résultats de 1872-1873 :

8 examens savoir : 5 à la faculté de droit, 4 reçus; (de ce dernier nombre est un premier examen de doctorat passé avec grand succès), et trois devant des chambres de notaire, tous reçus.

PRIX :

Année scolaire, payable moitié en entrant, et l'autre moitié le 1^{er} mars suivant. 420 fr.

Forfait, capacité en 8 mois, dont moitié en entrant et l'autre moitié 4 mois après. 1,500 fr.

Leçons particulières : 150 fr. par mois et d'avance.

La rentrée aura lieu le 15 octobre prochain (prévenir.)

A VENDRE

EN BLOC OU EN DÉTAIL

UNE

Propriété

Ayant une superficie de trent hectares, située au lieu de FLORAS-LE-BOCS, dans la bonne et belle Vallée de la commune de St-Laurent, canton de Montcuq (Lot); traversée par la route de grande communication de Cahors à Lauzerte et celle d'intérêt commun, de Villefranche-du-Périgord par Montcuq à la limite de Tarn-et-Garonne :

- 1° Maison de maître;
- 2° Logement de colon;
- 3° Un Pigeonnier;
- 4° Une Grange avec Hangard et Etables, le tout très-spacieux;
- 5° Un Moulin à eau à deux tournants avec son Moulin à vent, le mieux achalandé de la contrée, et le tout dans le meilleur état possible; toutes les dépendances sont composées de Prés, Terres labourables, Vignes et Bois.

Pour traiter du prix de vente, s'adresser tous les jours, sur les lieux à M. VERNAIS, propriétaire.

On fera des parcelles aussi petites qu'on voudra.

On donnera 15 ans pour payer.

AVIS

Une quantité considérable d'effets ayant été soustraits à la mort de Mme Verdier, veuve de feu M. Verdier, docteur-médecin, décédé le 22 août 1873. Les personnes qui doivent à cette succession sont averties de ne pas acquiescer ces effets si on les leur présentait, et d'en faire la déclaration à M^e Labie, notaire à Cahors.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

Calèche, Chariot, Harnais à 1 et 2 chevaux, Brides, Mors et ustensiles d'écurie.

S'adresser à la Trésorerie Générale, à Cahors.



POUDRETTE DE BONDY

80 fr. en vrac à la Voierie... les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.

ENGRAIS RICHE DE BONDY

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph. 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.

PAIEMENT : 1^o comptant, 5 0/0 d'escompte; — 2^o traite acceptée à 2 mois, escompte 2 1/2; — 3^o traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL : TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.

